



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 2 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE, Nelly GIROD, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

M. le Maire propose et le conseil municipal accepte, d'ajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative n°1.

1. Urbanisme, voirie et assainissement

Attribution du marché de travaux « réfection de voiries et trottoirs »

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de lancer une consultation concernant les travaux de réfection de voirie (rue et impasse de la Sauge en tranche ferme, impasse de la rue de Mouthe en tranche optionnelle) et de trottoirs (rue de Nozeroy, en tranche optionnelle) ainsi que la création d'un chemin piétonnier entre Froidefontaine et Mignovillard (chemin du tram, tranche optionnelle). Le programme de travaux a été établi par le bureau d'études BEJ, avec un coût estimatif évalué à 127 362,50 € HT.

La consultation a été lancée début juin 2018 avec une date limite de remise des offres fixée au 26 juin 2018. La commission MAPA a procédé à l'ouverture des plis ce même jour à 13h30 : 3 offres ont été reçues sur la plateforme dématérialisée. Le maître d'œuvre, BEJ, a réalisé l'analyse des offres, sur la base d'une note attribuant 60 % des points au prix et 40 % à la valeur technique. Les résultats sont les suivants :

Entreprises	Prix HT	Délais	Notes
	Tranches ferme et optionnelles	(semaines)	(sur 100)
Eurovia	144 572,37 €	9	73,11
Bonnefoy	126 075,30 €	6,5	96,67
SJE	149 729,00 €	5	75,82

A l'unanimité, au regard des notes obtenues, le conseil municipal retient l'offre la mieux disante, c'est-à-dire celle de l'entreprise Bonnefoy pour un montant total de 126 075,30 € HT (tranches ferme et optionnelles, même si la tranche optionnelle relative au chemin du tram ne sera pas affermie).

Le conseil municipal décide ensuite de confier les travaux de création du chemin piétonnier reliant Froidefontaine à Mignovillard à l'entreprise Jeannin pour un montant de 9 250 € HT. Il conviendra toutefois d'adjoindre à ces travaux l'achat et la pose de barrières en bois pour protéger le chemin de la route départementale. Ces travaux pourraient être effectués par le personnel communal ou par une entreprise.

Attribution des travaux d'entretien annuel de la voirie

Le conseiller municipal délégué à la voirie fait part des propositions reçues de la part des entreprises sollicitées pour la réalisation des travaux d'entretien annuel de la voirie communale :

	Bonnefoy	Cuenot	SJE
Blowpatcher (1 j.)	3 149,60 €	2 205,00 €	3 100,00 €
Point-à-temps autom. (1 j.)	5 639,80 €	4 175,00 €	6 800,00 €
Enduit bicouche (Mibois, 1750 m ²)	Pas d'offre	3 675,00 €	5 950,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les propositions de l'entreprise CUENOT pour les 3 types de travaux.

Avenant n°1 maîtrise d'œuvre BEJ

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a accepté l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre permettant séparer le contrat en 2 tranches selon les travaux réalisés.

2. Bâtiments, patrimoine communal

Salle des sports : demande de subvention FEADER et plan de financement

M. le Maire rappelle que le projet de réhabilitation-extension de la salle des sports est éligible au soutien financier de l'Europe par l'intermédiaire du FEADER dont les fonds sont gérés par le conseil régional. Un dossier d'intention avait été déposé fin 2016-début 2017, dans l'attente du lancement de l'appel à projets correspondant. Ce dernier vient d'être lancé et, en lien avec le SIDEC du Jura, mandataire de l'opération, il est proposé de déposer officiellement le dossier de demande de subvention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement actualisé, faisant toujours état d'un coût de travaux de 1 986 000 € HT. La subvention sollicitée pour le FEADER se monte à 205 800 €, ce qui porterait le total des subventions du projet à 1 291 364 €, et l'autofinancement nécessaire à 694 636 €.

Salle des sports : tarifs et conditions de location

Une réunion de travail a eu lieu le 25 juin avec les utilisateurs de la salle des sports (clubs sportifs et associations) pour recenser les besoins afin d'établir le planning d'utilisation pour la saison 2018-2019 et de réfléchir aux conditions de location des locaux.

Après discussion, le conseil municipal décide d'adopter les tarifs suivants de location de la salle des sports de Mignovillard pour l'année 2018 :

	Habitants et associations du Plateau de Nozeroy	Habitants et associations extérieurs
Manifestation associative : salle complète hors boudrome	500 €	700 €
Manifestation associative : salle de réception et bar	150 €	300 €
Evènement privé : salle complète hors boudrome	500 €	700 €
Evènement privé : salle de réception et bar	200 €	400 €
Manifestation associative : boudrome	150 €	300 €
Obsèques : salle de réception et bar ou boudrome	Gratuit	
Journée d'utilisation sportive	100 €	100 €
Caution	1000 €	1000 €

Mairie : demande de subvention (DETR), réfection d'une partie de la toiture

M. le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Guillemain ne pourra pas réaliser les travaux de réfection de la toiture de la mairie cette année malgré l'urgence des travaux. Il propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État (DETR), au titre de la préservation du patrimoine local, à hauteur de 40 % du montant prévisionnel des travaux, soit 13 577 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et charge M. le Maire des formalités.

Restaurant scolaire : travaux d'isolation acoustique

La conseillère municipale en charge de la jeunesse rappelle la nécessité de procéder à un renforcement de l'isolation acoustique de la salle du restaurant scolaire. Les effectifs accueillis (jusqu'à 35 enfants) et l'insuffisance de cette isolation acoustique engendrent une situation problématique tant pour les enfants que pour le personnel. Le conseil municipal approuve le principe de ces travaux et charge M. le Maire et Mme VALLET de retenir une entreprise pour une intervention aussi rapide que possible, dans la limite de crédits budgétaires à hauteur de 3 500 € HT.

Chalet de la Bourre : demande de rachat d'un sas et d'un garage

Les actuels gérants du Chalet de la Bourre, qui ont conclu en 2011 un bail avec la Commune (propriétaire des locaux), envisagent une transmission du fonds de commerce pour le début de l'année 2019. Dans cette optique, ils sollicitent la Commune afin de procéder au rachat d'un sas attenant au chalet et d'un garage indépendant, construits tous deux en 2012. Ils rappellent à ce titre un courrier de la Commune en 2012 donnant son accord pour la construction du sas à leur frais et que la possibilité d'une négociation éventuelle pour un rachat lors du départ. La demande de reprise de ces 2 éléments est formulée selon les prix suivants :

- Garage : 6 990 € (prix d'achat hors pose : 6 400 €)
- Sas : 3 990 € (prix d'achat : 4 300 €)

Le conseil municipal rappelle les termes du bail signé en 2011, qui prévoit dans son article B-6. Conditions à la charge du locataire : « Tous travaux, embellissements et améliorations quelconques qui seraient faits par le locataire, même avec l'autorisation du propriétaire, resteront en fin de convention la propriété de ce dernier, sans indemnité. Sauf convention contraire, le propriétaire ne pourra exiger en fin de convention la remise du bien loué dans son état primitif aux frais du locataire, en ce qui concerne les travaux qu'il aura expressément autorisés ».

Toutefois, le conseil municipal décide de proposer aux locataires :

- une indemnité pour le sas attenant à hauteur de 1 500 € ;
- le rachat du garage à hauteur de 4 500 €.

Salle Libellule : changement des fenêtres des sanitaires

Afin de terminer les travaux de renouvellement des fenêtres sur le bâtiment mairie-école, il est proposé de remplacer les 2 fenêtres des sanitaires de la salle Libellule par 2 fenêtres en alu. Un devis de 2 091,60 € TTC a été reçu de l'entreprise BRISCHOUX. Le conseil municipal accepte ces travaux à l'unanimité.

3. Administration générale

Acquisition d'un photocopieur

La location du photocopieur du secrétariat de mairie, conclu en 2013 avec Avenir Bureautique, arrive à échéance au 12 septembre 2018. Considérant la non adaptation de ce mode de fonctionnement avec les besoins actuels et les contraintes financières, des devis ont été demandés pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur :

- Avenir Bureautique : 4 543 € HT pour un copieur Konica Minolta avec module d'agrafage (maintenance : 0,0039 €/copie noir et 0,039 €/copie couleurs)
- XEFI Bureautique : 3 885,96 € HT pour un copieur Canon avec module d'agrafage (maintenance : 0,0039 €/copie noir et 0,039 €/copie couleurs)

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise XEFI Bureautique.

Cimetière : reprise de la concession 204, emplacement 1-73

Une demande de reprise de concession a été reçue il y a plusieurs mois de la part de Mme MAYOR, titulaire d'une concession perpétuelle au cimetière communal acquise

en 1959. Après le récent transfert des restes du défunt à l'ossuaire communal, les la concession est désormais libre de toute occupation. Par conséquent et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la rétrocession de la concession n°204 (emplacement 1-73), sans remboursement.

4. Enfance, jeunesse

Ecole : compte rendu du conseil d'école du 28 juin 2018

La conseillère municipale déléguée au conseil d'école rend compte des discussions de la dernière réunion du 28 juin :

- Effectifs pour la rentrée scolaires 2018 : 124 élèves (sans possibilité d'accueil des enfants de 2 ans compte tenu de la répartition des classes)
- Équipe pédagogique : Mme Céline BAILLY-COMTE aura la charge de la direction et sera remplacée par Mme TRAVAILLOT pour sa journée de décharge. Le remplaçant de Mme BOURGEOIS n'est pas encore connu.
- Bilan des activités de la fin d'année scolaire et des projets 2018-2019
- Bilan financier de la coopérative scolaire et travaux à réaliser

Centre périscolaire : bilan de l'année 2017

Le bilan de l'année 2017 est présenté par Mme VALLET. Compte tenu de la hausse des effectifs scolaires, de l'évolution des modes de vie et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la fréquentation du centre périscolaire a triplé entre 2008 et 2017. Le prix de revient de l'heure par enfant est également à un niveau bas, très satisfaisant. Dans un souci de maîtrise financière, l'assemblée générale de l'association « Arc-en-Ciel » a voté une légère augmentation des tarifs à compter de la rentrée prochaine, étant entendu que ces tarifs restent parmi les plus bas des centres périscolaires équivalents aux alentours. Le conseil municipal se félicite du fonctionnement du centre périscolaire et remercie l'association et le personnel.

5. Forêts et bois

Vente de bois non soumis au lieu-dit « Croix Maréchal »

Le conseil municipal approuve la vente de 1,5 stère de bois (cassé) à la Croix Maréchal à M. Gilles MELET au prix de 7 €/stère TTC. M. le Maire sera chargé d'établir le titre de recette correspondant.

Vente de bois du 20 juin à Levier

- La parcelle 41 a été vendue à la scierie Lorin pour 69 €/m³ (1 083 m³)
- La parcelle 25 a été vendue à la scierie Lorin pour 68 €/m³ (338 m³)
- Les parcelles 23, 24, 48, 77 et 80 sont invendues (propositions inférieures aux prix de retrait) et seront proposées à la vente d'automne.

Départ de l'agent patrimonial de l'ONF

L'agent patrimonial de l'ONF affecté à la forêt communale de Mignovillard a quitté son poste le 1^{er} juillet 2018 en raison d'une mutation sur un poste équivalent à Frasne. Dans l'attente de l'appel à candidatures internes qui sera lancé par l'ONF à l'automne, l'intérim sera assuré par :

- M. Emmanuel DORNIER pour les travaux en forêt
- M. Frédéric PASCALON pour la gestion des bois résineux
- M. Olivier DOMERGUE pour la gestion des bois feuillus

M. le Maire déplore de ne pas avoir été informé officiellement par l'ONF en amont de ce départ. Il a dû lui-même solliciter l'ONF pour avoir la confirmation officielle de ce départ, le 27 juin dernier.

6. Chasse : renouvellement du bail, commune historique de Communailles-en-M.

Suite à la fusion des communes de Mignovillard et de Communailles-en-Montagne, les ACCA (associations communales de chasse autorisées) des communes historiques avaient la possibilité – et non l'obligation – de fusionner également.

Des discussions ont eu lieu entre les 2 ACCA. Celle de Mignovillard s'est prononcée favorablement, celle de Communailles-en-Montagne a voté contre.

En l'absence de fusion et considérant que le précédent bail de location de chasse du territoire de la commune historique de Communailles-en-Montagne est arrivé à son terme en août 2016, le conseil municipal prend acte de la reconduction tacite de ce dernier pour une durée de 9 ans, soit jusqu'en 2025, aux mêmes conditions. Les loyers antérieurs non perçus seront régularisés.

7. Caserne des sapeurs-pompiers

M. le Maire rappelle qu'une première délibération a été prise pour le 10 janvier 2017 pour accepter le principe de la participation de la Commune au financement de la construction d'une nouvelle caserne, sise à Nozeroy proche de l'EHPAD.

La Commune de Nozeroy sollicite à nouveau les communes du Plateau de Nozeroy pour financer le terrain qu'elle a acquis pour cette construction, pour un montant total d'environ 17 500 €, avec une répartition en fonction du nombre d'habitants et la conclusion d'une convention stipulant que, dans le cas où le terrain ne serait plus affecté à une caserne des sapeurs-pompiers, chaque commune récupérerait sa contribution financière.

Le conseil municipal souligne que, comme cela se pratique habituellement pour la création d'équipements publics dans les communes, la Commune de Nozeroy aurait pu mettre à disposition le terrain nécessaire à la construction de la caserne.

Par 3 voix contre, 1 abstention et 7 voix pour, le conseil municipal accepte la participation de la Commune de Mignovillard aux frais d'achat du terrain d'assiette de la nouvelle caserne à Nozeroy, en fonction de la population des communes desservies en premier appel et autorise M. le Maire à signer la convention susmentionnée ainsi que tout document utile à cette affaire.

8. Décision modificative n°1 : salle des sports

De premières échéances de remboursement de 2 emprunts contractés pour le financement de la salle des sports interviennent dès le second semestre 2018, avec 20 825 € en capital et 1 100 € en intérêts. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir des crédits correspondants. Aussi, M. le Maire propose une décision modificative n°1 du budget 2018, avec les évolutions suivantes de crédits :

- c/2315 - Immobilisations en cours : - 20825,00 €
- c/1641 - Emprunt en euros : + 20 825,00 €
- c/022 - Dépenses imprévues : - 1 100,00 €
- c/66111 - Intérêts réglées à échéances : + 1 100,00 €

Considérant que l'équilibre général du budget reste maintenu grâce au redéploiement de crédits d'autres lignes budgétaires, le conseil municipal approuve à l'unanimité la DM n°1.

9. Divers

Droit de préemption Urbain

M. le Maire fait part de deux ventes pour lesquelles il n'a pas fait valoir le droit de préemption urbain de la Commune :

- Vente de la parcelle ZK 171 (parcelle nue, rue des Droséras)
- Vente des parcelles AB 63 et AB 221 (commerce, rue de Nozeroy)

Logements pour personnes âgées

M. le Maire rend compte d'une récente rencontre organisée avec l'adjointe en charge des personnes âgées et un représentant de l'OPH du Jura au sujet du projet de logements pour personnes âgées au cœur du centre bourg. Fort des éléments déjà produits par SOLIHA Jura, une étude va être menée en complément par l'OPH afin de vérifier la faisabilité d'une telle opération sous maîtrise d'ouvrage OPH. La Commune pourrait y adjoindre, selon ses souhaits et besoins, d'autres locaux (locaux médicaux/paramédicaux, petite enfance, périscolaire...), qu'elle financerait.

La collaboration avec l'OPH sur cette opération, sur le modèle de ce qui a été fait il y a 20 ans à la Maison Gauthier, permettrait d'envisager la concrétisation de ce projet important à relativement court/moyen terme. Le conseil municipal accueille positivement cette démarche qui est à poursuivre.

Prochain conseil municipal : Lundi 3 septembre 2018.

La séance est levée à 22h45.



Le Maire,

Florent SÉRETTE